

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

<u>Nombre de Conseillers :</u> en exercice..... 61 présents..... 46 procurations..... 5 absents 10 Suffrage exprimé ... 51	L'an deux mille dix-neuf, le DIX AVRIL, à vingt heures et trente minutes, Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 4 Avril 2019 et par affichage du 4 Avril 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
---	---

Etaient présents :

<ul style="list-style-type: none">• Andilly :• Attainville :• Bouffémont :• Deuil-la Barre : • Domont :• Enghien-Les-Bains :• Ezanville :• Groslay :• Margency :• Moisselles :• Montlignon :• Montmagny :• Montmorency :• Piscop :• Saint-Brice-sous-Forêt :• Saint-Gratien : • Saint-Prix :• Soisy-sous-Montmorency :	Daniel FARGEOT, Odette LOZAÏC, Claude ROBERT, Michel LACOUX, Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI, Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN, Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON, Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAÏTIN-MARIN, Pierre GREGOIRE, Joël BOUTIER, Christine MORISSON, Christian RENAULT, / / Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF, Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX, Christian LAGIER, Alain LORAND, William DEGRYSE, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9), Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n° 6), Natacha VIVIEN, Jean-Pierre ENJALBERT, Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWZEZYK,
---	--

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Fabrice FLEURAT à Jean-François AYROLE ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Julien BACHARD à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9) ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; François ABOUT à Christiane LARDAUD.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; Véronique RIBOUT ; Fabienne PINEL ; François DETTON ; Julien BACHARD (aux rapports n° 1 à 8) ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (aux rapports n° 1 à 8) ; Jean-Claude LEVILAIN (aux rapports n° 1 à 5) ; Anne BERNARDIN, Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Muriel HOYAUX est désignée pour remplir cette fonction.

**OBJET : COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISES SUR DELEGATION
DE POUVOIR DU CONSEIL : BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2019**

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités, il est rendu compte des attributions exercées par le bureau sur délégation de l'organe délibérant.

L'assemblée est invitée à en prendre acte.

4

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190410-DL2019-04-10_4-
DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

⇒ **Délibération n°BU2019-02-20_2 : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement du poste d'intervenant social (conseiller(ère) relais) au sein du Commissariat d'Agglomération d'Enghien / Deuil**

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée a fait de l'aide aux victimes un axe d'intervention prioritaire de sa politique de prévention et de sécurité au sein de son Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance Intercommunal (CLSPDI).

Depuis 2008, l'agglomération met à disposition une intervenante sociale au sein du commissariat d'agglomération d'Enghien/Deuil couvrant les communes d'Andilly, Deuil-La Barre, Groslay, Margency, Montmorency, Montmagny, Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency et Enghien-les Bains.

La principale mission de l'intervenante sociale en commissariat (ISC) est la prise en charge des victimes se présentant au commissariat afin de les écouter, de les soutenir et de les orienter vers les structures les mieux adaptées. De façon pratique, les permanences ont lieu :

- au commissariat d'agglomération d'Enghien/Deuil, 20 rue de Malleville à Enghien-les-Bains (95580), les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- au commissariat de secteur de Deuil-La Barre, 9 rue du Château (95170), les mardis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

L'intervenante sociale est intégrée dans le fonctionnement du commissariat d'agglomération tout en gardant une nécessaire souplesse pour s'adapter aux différentes demandes. Les plaignants sont orientés vers l'intervenante sociale, avec assentiment de la victime, lorsqu'une demande à caractère social sera exprimée ou détectée.

Depuis son installation, les différents bilans d'activité réalisés ont mis en évidence l'intérêt de ce poste. Ainsi pour l'année 2018, l'intervenante sociale a rencontré 248 nouvelles familles et 307 usagers ont bénéficié de son action. Les problématiques liées à la famille restent le secteur d'activité privilégié d'intervention avec 64,5% dont plus de la moitié concernant uniquement les violences conjugales (40%) ce qui implique les violences physiques et psychologiques du conjoint ou de l'ex-conjoint.

Pour le cofinancement de ce poste, l'agglomération Plaine Vallée est signataire depuis le 4 janvier 2018 d'une convention de partenariat avec la Préfecture du Val d'Oise et le Département du Val d'Oise pour un financement (salaire et charges y compris médecine du travail) à hauteur :

- d'un tiers de la dépense totale pour l'Etat ;
- d'un tiers pour le Conseil Départemental du Val d'Oise avec un plafond annuel fixé à 13 000 euros (délibération N°3.15 du 15/11/2010) ;
- le solde restant à la charge de la communauté d'agglomération.

Cette convention a été conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Pour percevoir le financement de l'Etat, la communauté d'agglomération sollicite chaque année, la préfecture du Val d'Oise par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Pour cette année 2019, le coût annuel de ce poste s'élèverait à 50 150 € avec un cofinancement du département du Val d'Oise à hauteur de 13 000 € et une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 16 000 €.

Le solde resterait à la charge de PLAINE VALLEE en tant qu'employeur de l'intervenante sociale, soit 21 150 €.

Monsieur LAGIER, rapporteur, entendu dans son exposé,
Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : A autorisé le Président à solliciter pour l'année 2019, une subvention à hauteur de 16 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le cofinancement du poste d'intervenant social en commissariat (ISC) mis à disposition au sein du commissariat de police nationale d'Enghien/Deuil.

H

<p>Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190410-DL2019-04-10_4- DE Date de télétransmission : 15/04/2019 Date de réception préfecture : 15/04/2019</p>
--

⇒ **Délibération n°BU2019-02-20_3 : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement du poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de Gendarmerie de Domont**

Monsieur LAGIER rappelle qu'un premier poste d'intervenant social en commissariat (ISC) a été mis à disposition en janvier 2008 sur la circonscription de police d'Enghien/Deuil. Depuis le 2 novembre 2017, un second poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) a été déployé au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de Gendarmerie de Domont qui couvre les communes de Domont, Ezarville, Moisselles, Attainville, Piscop et Bouffémont.

Les communes de Saint-Prix, Montlignon et Saint-Brice-sous-Forêt sont quant à elles rattachées aux commissariats d'Ermont et de Sarcelles qui disposent d'un intervenant social depuis de nombreuses années.

Rattaché administrativement à la communauté d'agglomération Plaine Vallée et mis à disposition de la Brigade de gendarmerie de Domont, l'intervenante sociale tient des permanences qui se déroulent les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 18h et les mardis et jeudis de 10h30 à 19h.

En termes d'activité pour l'année 2018, l'intervenante sociale a rencontré 128 nouvelles familles et 316 personnes ont bénéficié de son intervention. Les principales problématiques rencontrées concernent pour 64% des problématiques liées à la famille (conflits intrafamiliales ou conjugaux, violences conjugales, conflits liés à la séparation ...).

Pour le cofinancement de ce poste, l'agglomération Plaine Vallée est signataire depuis le 16 novembre 2017 d'une convention de partenariat avec la Préfecture du Val d'Oise pour un financement (salaire et charges y compris médecine du travail) à hauteur d'un tiers de la dépense totale pour l'Etat ; le solde restant à la charge de la communauté d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée a fait de l'aide aux victimes un axe d'intervention prioritaire de sa politique de prévention et de sécurité au sein de son Conseil local de Sécurité de Prévention de la Délinquance Intercommunal (CLSPDI).

Cette convention a été conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Pour le financement de l'Etat, la communauté d'agglomération sollicite chaque année la participation de la préfecture du Val d'Oise par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Pour l'année 2019, le coût annuel de ce poste s'élèverait à 37 250 € avec un cofinancement de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 14 000 €.

Le solde resterait à la charge de PLAINE VALLEE en tant qu'employeur de l'intervenant social, soit 23 250 €.

Monsieur LAGIER, rapporteur, entendu dans son exposé,
Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article UNIQUE : A autorisé le Président à solliciter pour l'année 2019, une subvention à hauteur de 14 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement du poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) mis à disposition par PLAINE VALLEE au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de gendarmerie de Domont.

DONT ACTE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président.



Acte publié ou notifié le 17/04/2019.....
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GILLOT

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190410-DL2019-04-10_4-
DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Acte à classer

DL2019-04-10_4

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-15T17-43-23.00 (MI216409427)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190410-DL2019-04-10_4-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Compte rendu des délibérations du Bureau Com
prises sur délégation de pouvoir du conseil

Date de décision : 10/04/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembléesActe : 4_CR des Délibs du Bureau du 20-02-2019.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/04/19 à 17:43

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 15/04/19 à 17:43

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 15/04/19 à 17:48

